



**CONSEIL GÉNÉRAL
DE
BURSINEL**

**PROCÈS-VERBAL
de la
séance ordinaire du mercredi 13 octobre 2021**

Président : M. Claude Verdon

Municipalité : M. Laurent Crampon (syndic), M. Eric George, M. Régis Widmer, Mme Nathalie Philipona, Mme Eva Schultz

Ouverture : 19h30

Appel : 45 membres présents (38 membres + 7 assermentés)

Le quorum est atteint : 73%

Ordre du Jour :

1. Appel – Adoption du P.V. de la dernière séance
 2. Assermentations
 3. Guide des bons usages sous la législature 21-26/ Fiche de contact à compléter
 4. Arrêté d'imposition 2022
 5. Autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions
 6. Compétence financière en matière de budget de fonctionnement
 7. Demande d'autorisation de plaider
 8. Demande de crédit d'étude complémentaire pour la réfection du bâtiment CIDB sur la parcelle intercommunale no 88.
 9. Nomination d'une personne supplémentaire à : - la commission « Règlement et Convention », - « Délégation de compétences accordées à la Municipalité », nomination d'un/e secrétaire suppléant/e et d'un/e nouveau suppléant/e ORPC.
 10. Vote sur les Jetons de présence et indemnités Président/Secrétaire.
 11. Informations de la Municipalité
 - Nouveau plan général d'affectation (PACom)
 - Swisscom – Raccordement fibre optique
 - Cybercriminalité
 12. Divers et propositions individuelles
-

Le quorum est atteint, le Président, Monsieur Claude Verdon, ouvre la séance, salue l'assemblée et lui demande une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Jean-Pierre Schilling qui a été membre du Conseil Général de Bursinel pendant de nombreuses années.

Le Président demande une modification de l'ordre du jour au point numéro 9. Suite à un courrier de la préfecture et un email de Madame Gaspoz ultérieurs à la date d'envoi de la convocation de la présente séance, il faut rajouter une nomination à la commission de « Délégation de compétences accordées à la Municipalité » (*art.33 Toute commission est composée de trois membres au moins*) et nommer un/e suppléant/e ORPC au sein du Bureau (Mme Gaspoz a récemment quitté la commune).

L'Assemblée accepte ces modifications et le nouvel ordre du jour est validé.

1. Le procès-verbal du 17 juin 2021 est accepté à l'unanimité.

2. Assermentations

Sont assermentés Madame Catherine Michel, Monsieur Yvan Schmidt, Madame Catherine Libanska Wehrlé, Monsieur Luc Wehrlé, Monsieur Vincente Salas Martinez, Madame Elisabeth Marty et Madame Patricia Brovarone.

Le Président, M. Claude Verdon, donne lecture du serment aux intéressés qui promettent fidélité à la Constitution.

Le règlement du Conseil Général est distribué à Madame Brovarone, seule nouvelle résidente de la commune et nouvelle membre au Conseil.

3. Guide des bons usages sous la législature 21-26/ Fiche de contact à compléter

En ce début de législature, Le Président et la Secrétaire ont jugé utile de rappeler les points importants d'un bon déroulement d'une séance du Conseil et ce, aussi afin de lier les connaissances entre les anciens et les nouveaux membres de celui-ci.

A. Toute absence à une séance du Conseil doit être annoncée par email à l'adresse : conseilgeneral@bursinel.ch ou directement à M. Le Président claudiverdon@bursinel.ch ou à Madame la Secrétaire juliegaillard@bursinel.ch

Art 45 « Chaque membre du conseil est tenu de se rendre à l'assemblée, lorsqu'il est régulièrement convoqué. »

Toute démission/départ de la commune doit être adressé(e) au Président, par lettre écrite et signée (ou au minimum sur l'adresse conseilgeneral@bursinel.ch)

Pour chaque membre du Conseil qui souhaite s'exprimer, merci de :

- Lever la main pour demander la parole qui vous sera octroyée par le Président. Merci de vous annoncer (chacun parle uniquement en son nom) et poser une question précise.
- Etre succinct et synthétique, parler d'un seul sujet à la fois.
- Toute discussion qui sort du cadre sera close par le Président
- Chaque membre du Conseil doit avoir lu et connaître le Règlement du Conseil qui a été distribué lors de l'assermentation.

Avant de déposer toute demande au Conseil, merci de vous renseigner sur le site de l'Etat de Vaud si celle-ci est conforme :

<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/autorites-communales/le-conseil-generalcommunal/conseil-general/>

Pour vous informer des dates des prochains conseils, merci de consulter www.bursinel.ch

B. Proposition soumise au vote :

- **Pour un gain de temps et simplifier les séances du Conseil, les préavis ne seront plus lus en entier, on s'en tient à la conclusion et au rapport de la commission avant de voter.**

Les préavis sont en consultation sur le site internet de la commune www.bursinel.ch et pourront être également envoyés par email à ceux qui le souhaitent avec la convocation.

Par contre si quelqu'un en fait la demande, on continue de les lire.

Cette proposition est acceptée à la majorité (1 abstention et 1 avis contraire)

M. Verdon précise à M.Littman qu'il s'agit uniquement des préavis de la municipalité et non pas des rapports des commissions qui continueront à être lus en entier.

- Afin d'uniformiser la présentation générale du Conseil, merci aux commissions et à chaque intervenant d'utiliser la police « Arial » dans vos rédactions officielles.
- Pour les commissions : afin de faciliter l'organisation des séances du Conseil, merci de nous retourner vos rapports signés au plus tard 5 jours avant la séance. (art 38 du règlement mentionne « au moins 48 heures avant la séance »)

Un email sera envoyé directement aux commissions par le Président afin de rappeler ces deux souhaits.

Une fiche de contact (à compléter) est distribuée à tous les membres du Conseil présents et sera envoyée auprès des excusés et des absents afin de mettre à jour les coordonnées des nouveaux membres du Conseil sous la législature 21-26. Merci à tous les membres de retourner cette fiche auprès du Président ou de la Secrétaire le plus rapidement possible.

4. Arrêté d'imposition 2022

M. Crampon, syndic, salue l'assemblée et présente le préavis municipal n°2, soit l'arrêté d'imposition pour l'année 2022. Il en fait la lecture complète.

Il en demande l'acceptation à l'assemblée, soit le maintien des valeurs de l'arrêté d'imposition 2021 pour l'année 2022. Nous avons donc un taux d'imposition de 62% concernant l'impôt sur le revenu, sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital.

Monsieur le Président donne ensuite la parole au rapporteur de la commission des finances, M. André Paratte. C'est à l'unanimité des membres de la commission ad hoc que celle-ci propose aux membres du Conseil d'accepter le préavis municipal n°2 tel que présenté.

Le Président remercie Monsieur Paratte, ouvre la discussion sur le rapport, personne ne se manifeste et il passe donc au vote de l'assemblée.

Le préavis n°2 est approuvé à l'unanimité.

5. Autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions

M. Laurent Crampon fait la lecture du préavis municipal n°3 et demande à l'assemblée de bien vouloir délivrer l'autorisation requise. Il précise que rien n'a changé par rapport à l'ancienne législation.

M. le Président passe la parole à M. André Paratte, rapporteur de la commission des finances, pour la lecture de la présentation de leur rapport.

M. Paratte fait la remarque à la municipalité que les commissions concernées par ce sujet devraient être convoquées à l'avenir en même temps, pour ne pas faire deux rapports identiques séparément.

M. Verdon, Président, passe ensuite la parole au rapporteur de la commission de délégation de compétences accordées à la municipalité, M. Fabrice Widmer.

Tout est conforme et la commission pré-citée propose au Conseil Général de Bursinel d'approuver le préavis n°3.

M. Verdon ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions.

Nous passons au vote : le préavis n° 3 est approuvé à l'unanimité.

6. Compétence financière en matière de budget de fonctionnement

M. Laurent Crampon, syndic et délégué municipal, fait la lecture du préavis n°4 qui demande d'accorder à la Municipalité une délégation de compétence financière d'un montant de CHF : 50'000 pour la législature 2021-2026, pour les cas imprévisibles et exceptionnels qui pourraient se présenter, évitant ainsi de devoir convoquer le Conseil Général en urgence.

M. André Paratte présente le rapport de la commission des finances à ce sujet. C'est à l'unanimité que ses membres proposent d'accepter le préavis n°4 tel que présenté.

M. Le Président ouvre la discussion, il n'y a pas de questions.

La Délégation de compétence financière d'un montant de 50'000 CHF pour la législature 2021-2026 est soumise au vote de l'assemblée et celle-ci, soit le préavis n°4, est adopté à l'unanimité.

7. Demande d'autorisation de plaider

M. Laurent Crampon fait la lecture du préavis municipal n°5 et demande à l'assemblée l'autorisation pour la Municipalité de plaider devant tous les tribunaux dans certains litiges, ce qui représente une petite extension au préavis adopté sous la dernière législature.

M. Fabrice Widmer, rapporteur de la commission de délégation de compétences, prend la parole et présente son rapport.

Le Conseil restera renseigné de l'usage de cette autorisation.

La discussion est ouverte par le Président, il n'y a pas de questions.

Le préavis n°5 est soumis au vote et il est accepté à l'unanimité.

8. Demande de crédit d'étude complémentaire pour la réfection du bâtiment CIDB sur la parcelle intercommunale no 88

M. Régis Widmer, municipal, fait la lecture du préavis municipal n°6.

Il demande au Président et aux conseillers un crédit d'étude complémentaire de CHF 90'000 ttc, montant supporté à ½ par la commune de Dully et ½ par la commune de Bursinel, soit CHF 45'000 pour la réfection et l'optimisation du bâtiment situé route de Bursinel 35, sur la parcelle communale n°88 (anciennement le bâtiment qui habitait la *Du-Sinel*).

M. Widmer détaille les postes d'études, les investigations techniques et les projets/plans d'exécution provisoire.

Sous réserve de l'approbation du Conseil Général de Dully, le préavis municipal n°6 propose d'amortir ce crédit de 45'000 CHF sur une durée de 3 ans dès la 1^{ère} année pour la commune de Bursinel par un emprunt ou le biais de la trésorerie communale.

M. Le Président passe la parole au rapporteur de la commission des finances, M. Pierre Wavre. La commission souligne la volonté des deux communes de maintenir un lieu de partage et de rencontres au cœur des deux villages.

Tous les éléments sont maintenant réunis pour une mise à l'enquête sur un projet qui plaît davantage à la commune, contrairement à la première présentation par un bureau d'architectes.

La commission propose d'approuver le préavis municipal n°6 tout en soulignant la faible performance financière de l'opération compensée par les nécessités sociales et fédératrices du projet.

M. Le Président ouvre la discussion.

M. Yvan Schmidt demande la parole et remercie ensuite la Municipalité et la Commission pour son travail clair et détaillé pour la bonne compréhension du projet. Par curiosité il demande quel sera l'état des revenus locatifs avant et après rénovation du bâtiment.

Régis Widmer lui répond que l'effet sur les loyers comporte plusieurs éléments entre 2019 et 2024 (sur le tableau de projection).

Revenu net du CIDB (y compris école)

2019 : 71'849

2020 : 72'823

2021 : 76'386 (= budget 2021 mais adapté suite au départ des locataires du rez)

2022 : 44'500 (indicatif, pas de location au rez car en travaux)

2023 : 52'000 (indicatif, début des locations du rez en juin, charge de la dette)

2024 : 22'000 (indicatif, diminution d'une partie de la contribution d'ENJEU, charge de la dette)

Il rappelle que les deux baux commerciaux se sont arrêtés en même temps. Les loyers sont peu rentables : 714 CHF/mois pour le tea-room et 895 CHF/mois pour le bureau d'architecture ; il s'agit évidemment de chiffres d'un autre temps... En 2022 il y aura une réelle baisse de rentrées pour la commune suite aux travaux du rez-de-chaussée.

La commune projette ensuite une nouvelle rentrée de loyers qui s'élèveront environ à 1000 CHF/mois (tea-room) et 1500 CHF/mois (bureau d'architecture).

M. Widmer précise qu'il n'y a pas de rénovations prévues sur les appartements pour l'instant. La rénovation concernera l'enveloppe extérieure avec le toit et sans toucher aux appartements, ainsi que sur la rénovation du rez-de-chaussée. Les appartements seront rénovés dans une deuxième phase, un par un d'ici 3 ou 4 ans.

M. Roger Michel Blanchard réagit et demande à la municipalité, selon les chiffres du tableau énoncés, comment les rentrées pour la commune peuvent augmenter de 1000 CHF en 2021 par rapport à 2020.

M. Régis Widmer répond que les chiffres de rentrées pour Bursinel sont complexes et qu'il ne peut pas donner tous les détails mais il faut comprendre qu'ils englobent beaucoup d'éléments : les loyers, l'école, l'UAPE, les charges, etc.

En 2020, les charges ont plus diminuées que les rentrées des loyers (Du-Sinel et bureau d'architecture), en partie dû à la pandémie de covid-19.

Mme Erica Piguet demande si des panneaux solaires sont prévus dans cette rénovation.

M. Régis Widmer répond que le premier projet en comportait mais que la nouvelle approche, bien plus esthétique et avec un projet d'isolation poussée intérieure et un chauffage écologique aux pelets, il n'est plus nécessaire de recourir à la pose de panneaux solaires.

M. Le Président clôt la discussion et soumet le préavis n°6 au vote de l'assemblée. Il est accepté à l'unanimité.

9. Nomination d'une personne supplémentaire à : - la commission « Règlement et Convention », - « Délégation de compétences accordées à la Municipalité », nomination d'un/e secrétaire suppléant/e et d'un/e nouveau suppléant/e ORPC.

Sont nommées les personnes suivantes :

- Monsieur Daniel Weston : commission « Règlements et Conventions »
- Monsieur Pierre Wavre : commission « Délégation de compétences accordées à la Municipalité »
- Monsieur Yan Muller : suppléant ORPC
- Madame Virginie Burnier : suppléante secrétaire du Conseil

10. Vote sur les Jetons de présence et indemnités Président/Secrétaire

Le Président, Monsieur Claude Verdon, demande à l'assemblée si elle souhaite toujours reverser ses jetons de présence (2 CHF par Conseil, soit environ 450 CHF annuel) à une association de bienfaisance en fin d'année et ce pour la législature 2021-2016.

Les membres du Conseil Général de Bursinel acceptent à l'unanimité de continuer cet usage.

Mme Marie-Lise Larpin propose l'épicerie solidaire de Rolle « Solida » aux Petites Buttes 1.

Concernant la rémunération du Président et de la Secrétaire du Conseil Général de Bursinel, Monsieur le Président, Claude Verdon, suggère de revoir ces indemnités qui n'ont pas été ré-évaluées depuis plus de 10 ans. Il propose 1500 CHF/an pour la secrétaire et 1300 CHF/an pour le Président.

Monsieur le syndic, Laurent Crampon, répond qu'il faut un préavis à ce sujet et qu'il sera abordé lors du prochain conseil de décembre 2021.

11. Informations de la Municipalité

- **Nouveau plan général d'affectation (PACom)**
- **Swisscom – Raccordement fibre optique**
- **Cybercriminalité**

M. Régis Widmer, municipal, prend la parole et informe les membres du Conseil que la commune doit réviser son PGA et appliquer la nouvelle LATC (loi sur l'aménagement du territoire et des constructions) et que celle-ci doit être révisée tous les 15 ans.

Un urbaniste professionnel a été mandaté par la commune de Bursinel pour cette révision. Le nouveau plan d'affectation communal est prêt à être mis à l'enquête publique pour fin 2021/début 2022. Une présentation publique sera organisée au début de l'année 2022 et il y aura un préavis pour le Conseil de juin 2022 ; c'est là que les conseillers entreront en action.

Cablex a été mandaté par Swisscom concernant l'installation de la fibre optique sur Bursinel. Les travaux se feront courant 2022 (mise en service fin 2022) et sont à la charge de Swisscom. Nous vous encourageons à y participer, notamment pour la plus-value immobilière que cette adhésion représente.

Madame Marie-Lise Larpin fait remarquer que la société Cablex n'a pas toujours bien pris rendez-vous par téléphone avec les propriétaires pour définir le rendez-vous d'accueil.

M. Laurent Crampon s'exprime sur la potentielle cybercriminalité au sein de la commune. Une analyse de risque a été faite avec un informaticien pour Bursinel.

A savoir qu'il y a 3 types de risques (1. Se faire voler les codes d'accès, 2. Cliquer sur des liens malveillants, 3. Se faire voler le PC de la commune).

Les sauvegardes se font en interne, ce qui diminue le risque également.

L'informaticien propose une double protection (demande de 2 codes) et la commune réfléchit aussi à l'adhésion à un label. Une réflexion communale est en cours sur la pertinence de la démarche.

12. Divers et propositions individuelles

M. Laurent Crampon, syndic, précise que les prochains préavis traiteront du budget 2021, du plafond d'endettement, de la rémunération de la Municipalité et du Conseil et des visions du futur.

Il remercie tous les Municipaux pour la qualité de leur travail et du temps qu'ils prennent pour se former.

Mme Marie-Lise Larpin demande s'il est vrai qu'un appartement de la résidence Cosendai est toujours vacant.

M. Régis Widmer lui répond qu'en effet le 11ème appartement, un 4.5 pièces sans extérieurs mais avec balcon, n'est toujours pas loué. Il est en concurrence avec beaucoup de biens similaires sur le marché immobilier et que depuis la pandémie, les gens recherchent davantage de jardins/d'espace extérieur.

M. Eric Widmer prend la parole et s'exprime sur deux points :

1. La sécurité routière au cœur du village :

Il demande à M. Eric George, municipal responsable des routes, si les 6 bornes devant l'administration communale, dans le virage, pourraient être davantage visibles, par exemple avec des autocollants de couleur vive.

M. Eric George en prend bonne note et va étudier la demande.

2. Les activités pour les aînés :

M. Eric Widmer soulève le problème des aînés qui s'ennuient depuis la pandémie et de la suppression des activités leur étant proposées. Il se porte volontaire et disponible auprès de la Municipalité pour organiser des événements destinés aux aînés de la commune.

Mme Nathalie Philipona, municipale, remercie M. Widmer et pensera à sa proposition. Elle répond que les aînés ne sont pas oubliés par la commune et qu'ils seront prochainement reçus à la maison de Commune.

M. Yvette Penta demande si les noms pourraient apparaître au jardin du souvenir du cimetière.

Mme Nathalie Philipona, municipale en charge du dicastère, l'informe que deux stèles ont été commandées et qu'il sera possible d'y inscrire les noms avec des plaquettes en laiton. C'est donc en cours et cette amélioration sera proposée dans le budget 2022.

M. Roger Michel Blanchard demande si les macarons octroyés pour les places de parc sous le pont sud sont bien uniquement pour les habitants de Bursinel.

M. Eva Schultz, municipale, répond qu'en effet ces macarons sont destinés aux habitants de Bursinel et qu'il y en a 1 par personne.

Le Président remercie les conseillers pour leur participation à l'assemblée et lève la séance à 21h21.

M. Claude Verdon
Président



Mme Julie Gaillard
Secrétaire